

C O M M U N E D ' O I S S E R Y

P R O C E S - V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt-six, le 18 avril 2026 à 9 heures
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
Présents : 13	<u>Etaient présents</u> : Mr Jean-Louis Ragon, Mme Sandrine Hery, Mr David Michel, Mme Frédérique Fileppi, Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mme Carole Delfour Goupil, Mr Jean Maurice Baret, Mr Fabrice Tupinier, Mme Maria Dron, Mr Alex Joseph Ragoo, Mme Séverine Hatte, Mr Jacques Bergougniou, Mme Oly Rafamantanantsoa.
Votants : 15	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Nadège Doublet a donné pouvoir à Mr David Michel, Mme Albérina Fiore a donné pouvoir à Mr Jean-Louis Ragon, Mr Laurent Savouret a donné pouvoir a Mme Sandrine Hery, Mr Thomas Viet a donné pouvoir a Mr Ernesto Vieira Rodrigues.
Date de Convocation : 14/04/2026	<u>Absents</u> : Mme Julie Ferreira Da Silva, Mr Julien Vieubled.
Date d'affichage : 14/04/2026	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Jean Maurice Baret

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

Adoption du procès-verbal du 28 mars 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026 qui leur a été préalablement transmis. La réponse étant négative, le procès-verbal du 28 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire aborde directement le premier point du conseil.

Vote et approbation du CFU de l'exercice 2025 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au Compte Administratif produit par l'ordonnateur, et au Compte de Gestion produit par le comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le Maire se retire et n'a pas pris part au vote, un président de séance M. David Michel est élu par l'assemblée délibérante et préside les débats,

Monsieur David Michel fait la lecture des résultats du CFU de l'exercice 2025 du budget principal et détaille les résultats des dépenses et des recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	2.304.571,76 €
➤ Recettes :	2.319.157,69 €
➤ Excédent de fonctionnement :	14.585,93 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	657.449,45 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	672.035,38 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	313.424,87 €
➤ Recettes :	239.110,88 €
➤ Déficit d'investissement :	-74.313,99 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	-20.249,89 €
➤ Déficit global d'investissement :	-94.563,88 €

Monsieur David Michel fait procéder au vote du CFU de l'exercice 2025 du budget principal.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Affectation des résultats du budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 201.460,88 euros (deux cent un mille quatre cent soixante euros quatre-vingt-huit centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal 2026.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire informe que pour cette année, il a été décidé qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes pour la part communale.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2026 répartis de la manière suivante :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,85 %
- taxe d'habitation : 25,24 %

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vote et approbation du budget principal de l'exercice 2026

Monsieur le Maire fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Principal de l'exercice 2026 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget principal équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

✓ Dépenses	2.542.773,97 €
✓ Recettes	2.542.773,97 €

En section d'investissement :

✓ Dépenses	3.847.754,91 €
✓ Recettes	3.847.754,91 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que ce qui est inscrit n'est pas forcément réalisé ce ne sont que des prévisions budgétaires.

Vote et approbation du CFU de l'exercice 2025 du budget annexe locatif

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au Compte Administratif produit par l'ordonnateur, et au Compte de Gestion produit par le comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le Maire se retire et n'a pas pris part au vote, un président de séance M. David Michel est élu par l'assemblée délibérante et préside les débats,

Monsieur David Michel fait la lecture des résultats du CFU de l'exercice 2025 du budget annexe locatif et détaille les résultats des dépenses et des recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	28.498,49 €
➤ Recettes :	44.537,80 €
➤ Excédent de fonctionnement :	16.039,31 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	18.053,22 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	34.092,53 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	30.387,00 €
➤ Recettes :	29.929,80 €
➤ Déficit d'investissement :	-457,20 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	-29.716,10 €
➤ Déficit global d'investissement :	-30.173,30 €

Monsieur David Michel fait procéder au vote du CFU de l'exercice 2025 du budget annexe locatif.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Affectation des résultats du budget annexe locatif

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 30.173,30 euros (trente mille cent soixante-treize euros et trente centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement du budget annexe locatif 2026.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vote et approbation du budget annexe locatif de l'exercice 2026

Monsieur le Maire fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Annexe Locatif de l'exercice 2026 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget annexe locatif équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

✓ Dépenses	57.966,75 €
✓ Recettes	57.966,75 €

En section d'investissement :

✓ Dépenses	64.323,28 €
✓ Recettes	64.323,28 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Monsieur Le Maire expose qu'en application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseiller municipaux peut présenter une liste, même incomplète ; les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir. Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si

plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Il précise que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Le Maire est président de droit au CCAS et il ne peut être élu sur une liste. Il rappelle que par délibération n° 26-07 du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il a été décidé de fixer à huit (8) le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Deux listes de candidats ont été présentées par les conseillers municipaux, lesquelles sont :

. Liste 1 : Mme Sandrine Hery, Mme Nadège Doublet, Mme Maria Dron, Mme Frédérique Fileppi

. Liste 2 : Mr Fabrice Tupinier

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quotient électoral : 4.5 (nombre suffrages exprimés/4)

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
LISTE 1	9	2	2	3
LISTE 2	9	2	0	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

. Liste 1 : Mme Sandrine Hery, Mme Nadège Doublet, Mme Maria Dron,

. Liste 2 : Mr Fabrice Tupinier.

Monsieur le Maire précise que suite à l'avis du maire publié en date du 21 mars dernier informant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, de retraités et de personnes âgées ainsi que des personnes handicapées, du renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S il informe n'avoir réceptionné aucune candidature. De ce fait, il va procéder à la nomination de quatre membres par arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 36.

Jean-Louis RAGON
Maire d'Oissey

